

DECISION DU CONSEIL

Extrait des décisions du Conseil communal du 15 novembre 2011

Fully, le 1^{er} mai 2012

Au cours de sa séance du 15 novembre, le Conseil a notamment :

AUTORISATION D'EXPLOITER

- autorisé l'exploitation du café-restaurant « Resto Gourmand » dès le 1^{er} décembre 2011, à M. Didier Bertholet.
- autorisé l'exploitation du bar-crêperie « La Barona » dès fin novembre 2011, à M. Antonio Prastaro.

CYCLE D'ORIENTATION FULLY-SAXON

- décidé d'avaliser le mandat d'architecture au bureau d'architectes Lemanarc SA et décidé de présenter la demande de crédit d'engagement au conseil général lors du plénum du 15 décembre 2011.

PLAN DE ZONE ET REGLEMENT DES CONSTRUCTIONS

- décidé la mise à l'enquête dans le bulletin officiel du 25 novembre 2011 et une permanence sera assurée avec Mme Sandra Priod-Dayer, MM. Didier Liard et André-Marcel Roduit à la salle du 3^{ème} étage de la maison de commune.

GRAND CRU

- décidé d'adopter le règlement modifié sur demande du Département et de le transmettre au conseil général pour approbation.

CONSTRUCTIONS

- décidé d'adjuger les travaux pour le remplacement des radiateurs électriques du collège des garçons, à l'entreprise Staub Fils SA.
- autorisé la demande suivante (sous réserve) :

Requérants : Anne-Marie et David Cerdeira, Chemin des Mûres 14 – 1926 Fully
Objet : Construction d'un couvert.
Situation : Verdun, Folio 31, parcelle n° 8282, zone coteau.